

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 13 octobre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-PROCÈS-VERBAL-43

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 13 OCTOBRE 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 13 octobre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 13 octobre 2025

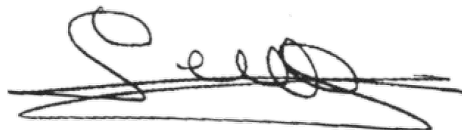
Fait à Créteil, le 13 octobre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 20
Membres présents : 20	Votes exprimés : 36
Membres représentés : 16	Pour : 36
Total des membres présents et représentés : 36	Contre : 0
	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 octobre 2025

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Ordre du jour

1. Informations générales	5
2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 30 juin 2025.....	5
3. Organisation des études	6
3.1. Examen du cadrage concernant le conseil de perfectionnement des formations	6
3.2 Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation du 1 ^{er} cycle (changements de libellé et créations de parcours) (COF)	11
3.3 Examen de la demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles	15
3.4 Examen des modifications de maquettes et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2025/2026 (troisième partie)	18
3.5 Examen des modifications du calendrier universitaire 2025/2026	19
3.6 Présentation de la note relative aux bonnes pratiques pour la diffusion des M3C 2025/2026	19
3.7 Présentation sur les actions d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP)	20
3.8 Information sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2026/2027 en 2 ^e année du 1 ^{er} cycle pour chacune des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP).....	21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne s'est réunie le lundi 22 septembre 2025 à 14h00 sous la présidence de M. THAUVRON, Vice-Président Formation et de la CFVU.

Parmi les membres élus ou désignés étaient présents :

M. Amilcar BERNARDINO, Président par intérim de l'Université

Collège A

Collège A1 : M. Philippe JOURDAN

Collège A2 : Mme Nathalie GOROCHOV

Collège A3 : M. Abdelhamid MELLOUK

Collège B

Collège B1 : M. Rui Patrick DOMINGUES

Collège B3 : Mme Hala RIFAI

Collège BIATSS

Mme Gisèle GERMÉ

Mme Lydia LARAIN

Collège USAGERS

Mme Anaïs KACI

M. Ewilan GERMAIN—DULAC

Mme Manon CHALLOIT

M. Mathieu LEJEUNE

Mme Constance DAVID

Personnalités extérieures

M. Jacques RUSIN

Parmi les membres élus ou désignés étaient excusés et présents par procuration :

Collège A1 : M. Romain BOFFA (a donné sa procuration à M. Rui Patrick DOMINGUES)

Collège B1 : M. Laurent COHEN (a donné sa procuration à M. Philippe JOURDAN)

Collège B2 :

Mme Sonia MARQUEZ (a donné sa procuration à M. Philippe JOURDAN)

Mme Corinne BONNASSIEUX (a donné sa procuration à M. Rui Patrick DOMINGUES)

Collège B4 : Mme Caroline BARAU (a donné sa procuration à M. Abdelhamid MELLOUK)

Collège BIATSS : M. Bruno COSTES (a donné sa procuration à Mme Lydia LARAIN)

Collège USAGERS :

Mme Angèle GOMES ROGRIGUES JORGE (a donné sa procuration à Mme Anaïs KACI)

M. Sébastien RICHARD (a donné sa procuration à M. Mathieu LEJEUNE)

Personnalités extérieures : Mme Muriel PRÉVOT-CARPENTIER (a donné sa procuration à M. Abdelhamid MELLOUK)

Parmi les membres invités étaient présents :

VP et assesseurs du domaine formation :

M. Arnaud THAUVRON

M. Eric LÉONEL

Mme Anaïs KACI

Cabinet de la présidence : M. Taylan TUZLU

Direction générale des services : M. Julien REY

Directeurs et directrices de composantes :

Mme Sophie RENAUT

M. Cédric FRÉTIGNÉ

Mme Bénédicte FAURE

Mme Elisabeth VIALLE

Mme Marie-Madeleine HUCHET

M. Lounès CHELGHOUM

M. Yann BASSAGLIA

M. Yves PALAU

M. Yann VIDEAU

Expert métier – Service DEVE :

Mme Frédérique BÉNARD

Mme Pauline CHAFI

Mme Dara MARTIN

M. Laurent LASNIER

Mme Joanna BENOIST

Mme Jihene GHRAIRI

Mme Inès DONISCHAL

Invités ponctuels :

Mme Anne-Florence BRYGO

M. David SIMARD

La séance débute à 14h06.

M. THAUVRON.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons bien le quorum, et je vais laisser la parole au président de cette CFVU.

1. Informations générales

M. BERNARDINO.- Bonjour à tous. Je suis ici pour vous dire que la présidence de l'université est bien assurée. Je voulais vous rassurer sur les dispositifs mis en place pour l'élection du futur ou de la future présidente de l'université. Les choses ont été calées. Je devais assurer la continuité et organiser cette élection. Vous avez reçu, comme tous les usagers, les candidatures et les professions de foi pour le 25 à midi. Ces professions de foi sont transmises au Conseil d'administration une semaine avant le CA, programmé le 3 octobre, afin que soit procédé au vote. À cette même date, dans l'après-midi, le ou la présidente de l'UPEC fera tomber toutes les vice-présidences et émettra une lettre de mission pour préciser qui il ou elle souhaite mettre en place pour assurer les missions régaliennes. Pour les calendriers, on a déjà prévu la révision des VP pour le 13 octobre lors d'une réunion de cellule, dont le premier point concernera les VPC et les VPU proposés par la présidence. Tout est bien calé. Donc, dans la semaine du 13, vous serez amenés d'abord à émettre votre avis sur l'élection d'un VP, puis le 15 aura lieu la CR et le 17 le Conseil d'administration. Toutes les vice-présidences nécessaires pour faire tourner l'université auront été attribuées. Il ne fallait pas laisser ce poste trop longtemps occupé par un chargé de mission. En revanche, il n'y aura pas de changement de président au CAC restreint. Avez-vous des questions ?

Autre point d'information, je tenais ici à féliciter les équipes de la DEVE, qui ont réussi à organiser une journée de rentrée le 18 septembre, dans un contexte rendu très complexe par les grèves. Nous avons fait le choix de maintenir malgré tout cet événement, très important pour les équipes. Le soleil nous a donné raison, avec une affluence d'étudiants qui a plutôt été très bonne, compte tenu du mouvement social. Le service minimum dans les transports, le matin et le soir, a permis aux gens de se rendre sur notre site, avec des activités sur la dalle et dans le campus-centre. Je pense que cela a permis de mieux s'approprier ces lieux, avec des bancs qui ont été installés cette année. Encore une fois, félicitations à l'équipe de la DEVE. J'ai été ravi de pouvoir faire une déambulation avec mes équipes de la présidence.

Mme THAUVRON.- Y a-t-il des questions ?

M. BERNARDONI.- Je devrais vous quitter à 14h45, car j'ai une autre réunion qui s'enchaîne.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 30 juin 2025

M. THAUVRON.- Nous passons à l'approbation du procès-verbal du lundi 30 juin. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce PV ?

Mme KACI.- C'est un détail, mais page 14, je crois qu'il y a une erreur concernant Lara HALLERMEYER, qui est une étudiante élue sur la liste UPEC en commun, alors qu'il est mentionné qu'elle représente l'UNI, ce qui est tout de même assez différent. Je voulais juste le faire remarquer.

M. THAUVRON.- Merci. Avant de passer au vote, nous allons faire un point sur le quorum et les procurations.

Les procurations sont communiquées :

M. JOURDAN a reçu procuration de M. COHEN et de Mme MARQUEZ. M. MELLOUK a reçu procuration de Mme BARAU et de Mme PREVOT-CARPENTIER. Mme DOMINGUES a reçu procuration de M. BOFFA et Mme BONNASSIEUX. Mme LARAIN a reçu procuration de M. COSTES. M. KACI a reçu procuration de Mme GOMES RODRIGUES JORGE. M. LEJEUNE a reçu procuration de M. RICHARD.

M. THAUVRON.- Très bien, merci. On va pouvoir passer au vote sur l'approbation de ce procès-verbal de la séance du 30 juin 2025. Y a-t-il des votes contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Ce procès-verbal est adopté, sous réserve de la modification de l'appartenance syndicale d'une étudiante élue. Merci beaucoup.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3. Organisation des études

3.1.Examen du cadrage concernant le conseil de perfectionnement des formations

M. THAUVRON.- Le point suivant est consacré à l'organisation des études. Julien REY va venir présenter celui relatif au cadrage du conseil de perfectionnement des formations.

Un document est présenté.

M. REY.- Ce point est lié à une obligation réglementaire. Chaque université est obligée de mettre en place ce conseil. Jusqu'à présent, cela se faisait au sein des composantes, mais sans bénéficier d'un cadrage commun et de règles identiques dans toutes les formations. Qu'est-ce qu'un conseil de perfectionnement ? C'est un lieu privilégié pour avoir un échange afin d'évaluer les formations. Cela contribue à la politique d'amélioration continue de ces formations. Il s'agit d'un élément significatif, réglementé par le HCERES, que ce soit à travers sa composition, mais aussi aux extraits de PV, qui nous sont demandés lors d'une évaluation effectuée tous les cinq ans.

Sa mission est d'éclairer le conseil de gestion de la composante, définissant finalement la soutenabilité de l'offre et prévalant les maquettes pédagogiques telles qu'elles sont présentées en CFVU. Cette instance vient donc appuyer les équipes pédagogiques et une stratégie de composantes, dans la définition de ses programmes et dans l'évaluation de leurs résultats, que ce soit en termes d'ouverture à l'international, de dynamisme professionnel, de stages, etc. Ce conseil émet des suggestions, alimente une réflexion sur l'offre de formation et joue aussi un rôle de veille, prenant un peu de distance pour réfléchir au devenir des diplômes au regard des métiers ou de l'évolution de l'offre de formation similaire proposée dans les

autres universités. On est dans une logique de positionnement par rapport à un bassin.

Concrètement, ce conseil de perfectionnement appuie son analyse de la formation sur des données éprouvées. Elles peuvent être quantitatives, issues des enquêtes d'évaluation des enseignements et des formations réalisées par les composantes, dans le cadre d'enquêtes d'insertion professionnelle ou sur les conditions d'étude. Elles peuvent être qualitatives, car l'instance se penche aussi sur les résultats de l'attractivité, notamment sur Parcoursup ou Monmaster, afin de réfléchir aux variables qui font que la formation intéresse plus ou moins les étudiants. Il regarde les réussites pédagogiques, mais aussi les enseignements qui posent des difficultés, pour voir si des aménagements sont possibles ou non. Ce conseil s'intéresse en outre aux données institutionnelles. Est-on dans le domaine du disciplinaire, puisqu'on promeut un peu l'interdisciplinarité ? Comment est-ce adossé à la recherche, notamment à l'excellence des laboratoires ? Des questions assez globales. Il ne faut pas oublier les données socio-économiques, liées à l'insertion professionnelle, ambition de l'université.

Il faut se demander si la formation, dans ses résultats, exauce le souhait de l'institution d'insérer nos étudiants dans certains métiers, qui sont généralement visés par les fiches diplômes. Ce sont ces fiches diplômes qui font que l'étudiant candidate ou non à une formation. Donc, existe-t-il un écart entre ce que l'on propose et la réalité ? Cette instance est aussi un lieu où l'on peut réfléchir à l'adéquation entre la formation et les grands enjeux portés par la politique de l'établissement, lesquels sont, de manière très classique, la réussite de ses étudiants et la poursuite de leurs études. Mais il faut aussi s'assurer que la formation est bien conforme au cadrage, c'est-à-dire à la réglementation. Si elle s'est engagée dans une démarche de co-conception avec le monde socio-économique – démarche portée par le programme Érasme. Il s'agit aussi de voir si cette formation intègre bien les enjeux de transition écologique et sociale dans son approche pédagogique, si elle valorise dans sa pédagogie l'insertion professionnelle, via des stages et des cas pratiques, permettant de contextualiser et de donner une expérience professionnelle aux étudiants. Des passerelles doivent permettre que l'entrée en licence ne soit plus une fatalité, en s'assurant que l'offre de formation prévoit des enseignements suffisamment distincts pour qu'un étudiant qui serait en défaut d'orientation puisse facilement recandidater à une autre formation. Le cadrage mis en place ambitionne aussi de valoriser l'engagement étudiant, favorisé par des unités d'enseignement. Ce conseil doit aussi réfléchir à une adaptation à des publics spécifiques – handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, etc.

Cela part d'un dialogue continu d'une durée de cinq ans, car tous ces sujets-là n'ont pas vocation à être traités en l'espace d'une seule réunion. L'amélioration ne peut être que progressive.

Ce projet de cadrage du conseil de perfectionnement comprend un appui à l'autoévaluation, avec une analyse rétrospective, pour mesurer les effets sur la formation, et prospective, pour prendre en compte l'évolution des métiers et voir ce que je dois réajuster dans mon offre pour m'assurer d'une professionnalisation accrue de cette dernière. Si l'on est sur une formation générale, est-ce que les attendus des masters ont évolué, me conduisant à renforcer certaines disciplines en licence, afin de favoriser la possibilité des étudiants de bien poursuivre leurs études et d'avoir les prérequis leur permettant de réussir en master, aussi bien dans des formations générales que professionnelles ? Les avis de l'instance sont destinés à la direction de la composante, au responsable pédagogique et à l'équipe enseignante.

À eux de voir ensuite ce qui peut être mis en œuvre ou non parmi les préconisations, car le choix reste à la composante et à l'équipe pédagogique.

La composition du conseil doit forcément être tripartite, avec des représentants des usagers – étudiants, apprentis, etc. –, l'équipe enseignante et les représentants du monde socio-économique, dont le rôle sera de vérifier l'adéquation entre la formation et l'insertion professionnelle. Il faudra avoir au minimum un enseignant responsable de la mention du parcours type, deux enseignants intervenant dans le cadre du diplôme, un représentant des personnels BIATSS – agents administratifs et techniques –, deux usagers ayant la qualité d'étudiant et deux représentants du monde socio-économique, comme des membres des collectivités territoriales, des maîtres d'apprentissage, des maîtres de stage, des personnes liées à d'autres formations, dont les métiers pourraient constituer des débouchés pour les étudiants et, bien sûr, les alumni, incarnant le bon intermédiaire pour mesurer l'adéquation entre la formation et leur première expérience métier. On demande aussi, si possible, de respecter la parité femme-homme. Ce n'est pas une obligation réglementaire, mais il serait bon de trouver un équilibre.

Ces éléments ont été présentés aux directeurs des composantes, lesquels nous ont fait quelques recommandations pratiques. Nous les avons testées et intégrées dans le cadrage. Ainsi, pour les conseils de perfectionnement en licence, sur proposition de la FST, on encourage les responsables de la mention visée à participer à ces instances, afin de créer un continuum licence-master. Pour les licences, nous nous sommes demandé qui pourrait représenter les acteurs socio-économiques, d'un point de vue professionnel, notamment pour les licences générales, et nous sommes plutôt enclins à faire venir les tuteurs de stage et les maîtres d'apprentissage. La question que pose l'insertion est la suivante : l'étudiant est-il suffisamment armé par sa formation initiale en licence pour avoir une première expérience professionnelle ? Il faudra établir un dialogue pour définir quelles sont les compétences et les connaissances ayant pu manquer aux étudiants lors de leur premier stage.

Le nombre de membres du conseil est compris entre 8 et 20. Ils doivent intégrer, a minima, 40 % de personnels administratifs et 50 % de représentants des usagers ou du monde socio-économique. L'idée est donc d'avoir une réunion des usagers et des acteurs du monde socio-économique, en lien avec les équipes pédagogiques. Nous souhaitons que le président de l'instance soit un enseignant permanent ou, par défaut, le responsable pédagogique du parcours type ou de la mention. En cas d'absence, il peut être remplacé par un autre enseignant.

Pour éviter de construire une usine à gaz, on a proposé que les conseils de gestion fixent les compositions types de toutes leurs licences et masters, c'est-à-dire leur architecture. Deux enseignants et deux représentants ASE siégeront, puisqu'il y aura huit membres au total. Dans la mesure où 60 % des enseignements sont mutualisés, on aura intérêt à n'avoir qu'un seul conseil de perfectionnement pour ces deux parcours types. On vous laisse définir l'architecture, mais ensuite, le président du conseil invitera in nomine les personnels et, dans le PV du conseil de perfectionnement, on aura les noms des personnes et leurs fonctions. Il s'agit-là de la stratégie de la composante que vient déterminer les périmètres de ces instances. Le rôle de leur responsable sera donc ensuite d'inviter les personnes en fonction de la nomenclature votée par le conseil de gestion de l'UFR ou de l'institution. On souhaiterait idéalement avoir ces structurations pour le mois de janvier 2026.

Les modalités de fonctionnement de ce conseil de perfectionnement prévoient au moins une réunion annuelle, mais aussi, et – il s'agit-là d'une nouveauté – systématiquement en cas de projet d'évolution significatif des maquettes de formation, des modalités de contrôle de connaissance et des compétences, etc. En

clair, la CFVU n'instruira pas de modifications de maquette en dehors d'une saisine préalable par la composante de son conseil de perfectionnement.

Finalement, plutôt que de regarder des fichiers Excel auxquels personne ne comprend rien, on joindra, pour la réunion de la CFVU, l'avis du conseil de perfectionnement, que l'on estime plus littéraire, destiné à expliquer les évolutions pédagogiques et les souhaits de l'équipe. Pour que cela fonctionne, il faut qu'au moins un membre de chaque catégorie soit présent pour valider le quorum. À des fins de souplesse, les séances peuvent se tenir aussi bien en présentiel qu'en distanciel, notamment pour les alumni. Chaque réunion doit donner lieu à un compte rendu, ayant vocation à être diffusé aux membres permanents de l'équipe pédagogique, ainsi qu'à la direction de la composante pour discussion en conseil de gestion.

L'idée est aussi de vous donner des outils. Cela fait plusieurs mois que l'on travaille à la production d'une sorte de kit, pour fournir des informations aux membres du conseil de perfectionnement. Ils seront tous disponibles sur l'intranet, dans la rubrique « Cadrages et procédures », intégrant les enquêtes et procédures par diplôme. Nous allons essayer de recueillir toutes ces informations de base, comme les taux de réussite, les taux de passage. Le président aura le loisir de diffuser ces données ou bien de les analyser en vue d'une présentation aux membres du conseil. Nous allons aussi tester avec l'IEP, un travail en amont des formations, à la fois sur les données, la trame, etc. L'IEP sera donc, en quelque sorte, notre bêta-testeur. Enfin, vous avez un contact en cas de besoin, en l'occurrence Inès DONISCHAL, qui pourra vous accompagner.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement claire. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, il n'y a pas de cadrage à l'UPEC, que les composantes font plus ou moins des conseils de perfectionnement. Et ce point revient de façon très régulière dans les rapports HCERES, indiquant qu'il manquait des conseils de perfectionnement ou encore que ce que nous pensions être un conseil de perfectionnement n'en était pas vraiment un. Il s'agit d'une critique récurrente dans de très nombreuses formations, et il nous a donc semblé utile de cadrer et de formaliser les choses. Dans une logique de mise à disposition de boîte à outils, nous voulons aussi accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de ces conseils de perfectionnement. Y a-t-il des questions ?

M. LEJEUNE.- J'ai une question concernant les conseils de perfectionnement. Les étudiants-usagers qui seront présents dans ce conseil seront des élus UFR ou des représentants de promotion ?

M. THAUVRON.- Des représentants de la formation.

M. LEJEUNE.- D'accord. Nous voulons mettre en place les élus du conseil de perfectionnement à l'UFR Santé la semaine prochaine.

M. THAUVRON.- Ce n'est pas incompatible avec votre droit de représentation, mais cela se fera à l'échelle de l'UFR, formation par formation, selon la granularité du conseil de perfectionnement, il y aura des représentants du parcours ou de la mention concernée. Il ne s'agira donc pas d'élus généraux, mais bien d'élus issus de la formation.

M. LEJEUNE.- Merci pour votre réponse.

M. REY.- Il faut aussi savoir que de nombreuses formations fonctionnent avec des délégués de classe. On pourrait leur proposer de participer. En fonction de l'organisation du dialogue avec les étudiants, on laisse de la souplesse. Mais l'idée est que les usagers d'une formation puissent prendre part à son évolution.

M. THAUVRON.- Le but est de faire simple. Ensuite les composantes s'organiseront comme elles le souhaiteront, mais pour les délégués, c'est un fait. Y a-t-il d'autres questions ?

M. FRETIGNÉ.- Bonjour à toutes et à tous. Je ne suis pas membre, mais invité en tant que directeur de la faculté des Sciences de l'éducation et des sciences sociales (SESS) et des STAPS. Je voulais tout d'abord vous remercier pour ce travail, car effectivement, jusqu'à présent, on bricolait tant bien que mal, de façon plus ou moins efficace, au sein des composantes, et cela nous permet d'avoir un cadrage. Je pense qu'il faudrait ajouter au PowerPoint un nota bene sur la date butoir à laquelle doivent se tenir les conseils de perfectionnement. Pourquoi ? Parce que souvent, notamment à l'UFR SESS-STAPS, ils ont lieu en fin d'année universitaire. Or, au regard du calendrier qui est le vôtre, pour remonter des modifications historiquement M3C, il faut évidemment que ces conseils de perfectionnement se tiennent en mars-avril au plus tard, pour qu'en mai, dans les différents conseils de gestion, l'on fasse voter les propositions de modification des M3C et qu'ensuite, vous puissiez les voter en juin et en juillet dans les CFVU. Julien, je pense que ce serait bien d'avoir cette précision-là.

Le troisième point que je voulais évoquer concerne les modalités du cadrage. Je suis content qu'il existe, mais je voudrais qu'il ne soit pas trop rigide et conserve une forme de souplesse. Par exemple, il arrive parfois, en cours d'accréditation, des réformes imprévues. Nous avons eu ce cas récemment pour la formation des enseignants, et je sais qu'à la fois pour la licence STAPS et pour la licence Sciences de l'éducation, j'ai effectué des demandes en juillet, qui sont passées dans des CFVU de septembre l'an dernier et l'année précédente. Vous vous doutez bien que si des demandes doivent passer par les Fourches caudines du conseil de perfectionnement, disposant d'éléments d'informations lâchées au compte-gouttes, cela devient injouable. Si vous en êtes d'accord, l'on pourrait, a minima, s'accorder sur les modifications des 2 M3C pour que quand surviennent des événements un peu imprévisibles, l'on puisse...

M. THAUVRON.- Jusqu'à présent, la CFVU et son président ont fait preuve d'une grande souplesse.

M. REY.- Nous sommes d'accord sur le fait que la modification exogène constitue une contrainte externe. Ce seront les effets du changement de la politique publique qu'il faudra mesurer par la suite, plutôt que les choix des enseignements et des maquettes.

M. THAUVRON.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Merci beaucoup Julien, merci beaucoup Inès. Je vous propose de passer au vote de ce cadrage. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Le cadrage concernant le conseil de perfectionnement des formations est approuvé à l'unanimité.

3.2 Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation du 1^{er} cycle (changements de libellé et créations de parcours) (COF)

Un document est présenté.

M. THAUVRON.- Sanja DULIC ayant eu un empêchement de dernière minute, c'est donc moi qui vais présenter ce point.

Dans un calendrier extrêmement contraint, nous avons organisé deux commissions de l'offre de formation, la première le 10 septembre, sur les changements d'intitulés de formation, la seconde le 15 septembre, sur la création de parcours type, avant de faire des allers-retours avec les composantes, pour passer, si possible, en CFVU ce jour. Sachant que les journées ne durent que 24 heures, que ce soit pour l'administration centrale ou pour les composantes, nous avons fait ce que nous avons pu. Nous ne présenterons aujourd'hui que ce qui est passé en COF, relatif au 1^{er} cycle, dans les cas pour lesquels il n'y a plus aucune réserve. Pour les autres cas, certaines choses restent à clarifier ou bien nous avons demandé des réunions inter-composantes qui n'ont pas encore pu avoir lieu. Pour rappel, nous validons aujourd'hui la création de parcours types et les changements d'intitulés. Dans un second temps, il faudra nous assurer de la conformité des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Dans un certain nombre de cas, on a des acronymes à la fin des documents sur les parcours types, alors qu'il n'y a bien entendu jamais d'acronyme dans les documents officiels qui sont fournis. Et on rappelle, comme cela a été indiqué dans le cadrage, qui a été diffusé à maintes reprises, que choisir le libellé d'une formation est quelque chose d'extrêmement important. Cela participe à la lisibilité et à la visibilité du diplôme. Donc, on ne change pas tous les quatre matins l'intitulé d'une formation, car cela peut poser de nombreux problèmes dans le suivi de cohortes et dans les systèmes d'information comme Apogée. De ce fait, comme cela avait été indiqué, il n'y aura aucun changement d'intitulé de diplôme avant la rentrée 2029-2030 et j'imagine que vous avez tous eu le temps en composante de bien réfléchir aux bons intitulés.

Comme je vous l'ai dit, ne sont concernés aujourd'hui que les 1^{er} cycles, hors EPISEM et INSPE. Si l'on fait un petit bilan de cette première vague, on note une très forte évolution, y compris en 1^{er} cycle, même si elle est encore plus massive en 2^e cycle. On a 15 abandons de parcours types, notamment dans les licences pros. On a deux nouvelles mentions qui ont été demandées à l'accréditation et qui ont été acceptées par le ministère. On a la création de 13 nouveaux parcours types. En fin de compte, on en a supprimé 15 et on en crée 15. On a quatre changements de mention d'appartenance, dans un souci de lisibilité. Par ailleurs 15 parcours types changent de libellé en L1 et en L2, et on ouvre, dès la première année de DUT, trois nouveaux parcours, qui existent en formation initiale à l'IUT Lieusaint-Fontainebleau, qui dès la rentrée 2026 seront intégrés à l'apprentissage et au post-bac.

On ne va pas entrer dans le détail, car tout est indiqué dans le SharePoint, mais reprendre l'essentiel. On a une licence d'économie et gestion avec des parcours pédagogiques, qui seront désormais des parcours types dès la L2, en Banque-Finance et en Data Science. Pour la faculté LLSH, une grande refonte, en profondeur, est opérée. Jusqu'à présent, on avait trois LAS : une en philosophie, une en géographie et une en lettres, avec des résultats qui n'étaient pas toujours à la hauteur de ce que l'on aurait souhaité pour une licence d'accès santé. Donc tout est refondu dans une seule et unique LAS pluridisciplinaire. Comme un LAS doit être adossé à une licence,

la faculté crée une licence unique, Humanité en santé, à laquelle s'adosse un accès santé à côté.

Toujours dans une stratégie de refonte en profondeur et d'attractivité de notre activité de notre formation, dans le cadre d'un diplôme baptisé Artisan de l'image, l'UFR a décidé de créer des parcours adossés à ce diplôme dans 5 licences : anglais, espagnol, histoire, lettres modernes et en philosophie. Vous aurez finalement un transfert de places. Imaginons que vous ayez 100 places en licence de lettres modernes, si on décide d'ouvrir 10 places en lettres modernes parcours Artisan de l'image, il restera 90 places dans la licence classique. L'idée, qui a déjà été initiée l'année dernière avec le rapport sur la communication qui a extrêmement bien fonctionné, est d'affiner l'offre de formation dans l'année post-bac, pour la rendre plus attractive, afin de diversifier les publics que nous accueillons à l'UFR. Pour la filière Communication, je le répète, cela a plutôt été une réussite.

Mme VIALLE.- Nos parcours communication existaient, mais il s'agissait de parcours pédagogiques, donc qui n'apparaissaient pas sur Parcoursup. C'est ce qui nous a décidés à créer des parcours types sur Parcoursup, pour attirer des étudiants et pour que ce soit lisible. Avant, on recrutait en interne dans les licences générales.

M. THAUVRON.- Encore une fois, l'idée est d'attirer de nouveaux publics, avec un projet plus affiné. Toujours en 1^{er} cycle, l'école d'urbanisme, qui ne faisait jusqu'à présent que du master, aura désormais une licence pro Instruire et planifier l'urbanisme des transitions. On ouvre également, à l'UFR SESS-STAPS, un DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles. On a créé ce DEUST l'année dernière avec un parcours football, qui marche extrêmement bien, et repose sur un apprentissage dès la première année. Et là, nous créons un DEUST avec l'École du cirque, non pas L1, mais M1. Je ne sais pas si tu veux dire deux mots, Cédric ?

M. FRETIGNÉ.- En toute transparence, car je n'ai absolument rien à vous cacher, vous savez que l'université a un partenariat avec l'École nationale du cirque de Rosny-sous-Bois. Lors des échanges que le président a eus avec son directeur, ce dernier lui a fait part d'une difficulté. Son école est définie comme publique. Les élèves y entrent avec un baccalauréat, avant de suivre deux années d'étude et de valider un brevet artistique et technique du cirque, simplement reconnu comme équivalent au baccalauréat. Donc évidemment, le directeur avait le souhait de créer un partenariat permettant à ses élèves de devenir étudiants et, au terme de leurs deux années de formation, de pouvoir bénéficier d'un niveau bac+2 et d'un diplôme universitaire. Il faut savoir que le brevet artistique et technique du cirque (BATC) est très chronophage. Pour nous, une licence en 3 ans représente 1 500 heures de cours, sauf erreur, alors qu'eux font plus de 2 000 heures en 2 ans. Donc on ne pouvait pas leur ajouter 500, 800 ou 1 000 heures supplémentaires pour faire un DEUST. Nous avons travaillé sur des règles d'équivalence à partir de ce qui se pratique chez eux, que l'on a converti en UE et ÉCUE, pour voir ce que l'on pourrait valider dans le cadre du DEUST. Le DEUST, c'est 1 080 heures, l'on a donc divisé par deux le temps global de la formation du VATC, mais on a quand même rajouté une centaine d'heures, spécifiquement délivrées par les collègues de la composante pour que cela corresponde à un DEUST AGAP, en mettant tout particulièrement l'accent sur la gestion. Jusqu'à présent, les élèves de l'ENACR n'avaient pas d'enseignement de gestion, or, pour valider un DEUST, dont l'intitulé comprend notamment les termes « animation et gestion », cela paraissait nécessaire. Il ne s'agit pas d'accoler un DEUST

au BATC, mais d'essayer d'avoir une équivalence et d'y ajouter des compléments, pour que ces élèves puissent être nos étudiants, et puissent ainsi à la fois valider leur diplôme professionnel et un diplôme universitaire, sans, je le redis, que l'on exige et que l'on attende d'eux de faire des centaines d'heures en plus des 2 000 qu'ils suivent déjà à l'ENACR.

C'est cet esprit qui nous a animés et il me semble, mais c'est à vous d'en juger, que nous sommes parvenus à un résultat très équilibré, en apaisant les craintes que pouvaient avoir les composantes d'aboutir à un diplôme bradé, dont l'UPEC ne serait pas vraiment dépositaire. En la circonstance, nous présiderons bien le conseil de perfectionnement et tout le travail effectué avec l'ENACR pour en arriver à cet exercice d'équivalence s'est fait sous la houlette de la direction du département STAPS et sous ma supervision. Il me semble, encore une fois, que l'on arrive à quelque chose d'équilibré, qui permet de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à des enfants d'une école publique qui, aujourd'hui, se retrouvent après leurs deux années de scolarité à l'ENACR sans possibilité d'avoir un bac+2. Cela leur offre en outre une possibilité de suite de parcours. Certains ne deviendront peut-être pas des circassiens de haut niveau et abandonneront cette carrière. Certains et certaines ont les mêmes problèmes que rencontrent nos étudiants, notamment des blessures qui leur interdiront de poursuivre dans cette voie. Nous avons une licence troisième année en STAPS, qui s'appelle Entraînement sportif, où les compétences acquises pendant les deux années passées à l'ENACR et chez nous pourront leur offrir, si nécessaire, une possible reconversion, toujours à l'UPEC.

M. THAUVRON.- Vous allez assurer les enseignements.

M. FRETIGNÉ.- Nous allons assurer une centaine d'heures d'enseignement dans le cadre du DEUST. Et, naturellement, ce que nous allons faire en termes d'équivalence va nécessiter des interactions et des échanges permanents entre les équipes pédagogiques de l'ENACR et celles engagées dans la formation.

M. THAUVRON.- Très bien, merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BRYGO.- Une petite question sur ce DEUST. Sera-t-il sur Parcoursup ? Comment recrute-t-on les étudiants ?

M. FRETIGNÉ.- En principe, nous n'allons pas recruter d'étudiants, mais prendre les élèves de l'ENACR. Donc, il n'y aura pas d'entrées exogènes.

M. THAUVRON.- Sachant qu'évidemment, une candidature pour entrer en première année à l'École du cirque est un peu plus longue et un peu différente d'une candidature classique. Si je voulais y entrer, je pense qu'ils ne voudraient pas de moi.

M. FRETIGNÉ.- En pratique, seuls celles et ceux recrutés par l'ENACR intégreront le DEUST.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup. Je passe à la slide suivante avec la création d'un parcours type en L2, mais aussi d'un parcours type en L1, qui existait déjà. Il s'agit d'un parcours type pédagogique.

M. VIDEAU.- Nous avons trois parcours qui deviennent des parcours types Historiquement, on a créé des parcours pédagogiques pour voir si les étudiants

avaient de l'intérêt pour cette spécialisation dès la licence, orientant ensuite vers nos masters Économie internationale, Banque-Finance-Assurance et Économie appliquée. Nous avons constaté que cet intérêt existait. Donc les parcours Banque-Finance et le parcours Data Science sont ouverts en L2 et en L3 pour l'instant. Cela permettra aux étudiants d'être diplômés de ces 2 parcours types à l'issue des trois ans. En revanche, pour le parcours International Economics and management, nous ouvrons dès la L1, notamment afin de pouvoir recruter des Parcoursup. Ce parcours-là permettra, en trois ans, d'aller vers la mention économie internationale. C'est la nouveauté et j'ignore s'il y a besoin d'éléments supplémentaires. L'idée est vraiment d'avoir une spécialisation progressive. En L1 et en L2, il y a une UE par semestre avec la coloration du parcours, et puis, en L3, on a en plus plusieurs ÉCUE qui permettent de se spécialiser en économie internationale, en Data Science ou en Finance-Assurance.

M. THAUVRON.- Merci. Y a-t-il des questions ? Je propose que l'on procède à un vote global. Nous sommes aussi sur un certain nombre de demandes relatives à des changements d'intitulés par parcours type. Je vais vous faire un résumé. Dans la mention physique, il y avait une licence qui s'appelait Mécanique, un nom qui faisait un peu trop technique. L'idée est donc de l'intituler désormais en licence Sciences mécaniques, à partir de la deuxième année, puisque la première est commune aux deux parcours de cette mention physique. En SVT, nous avons trois parcours. Le premier est intitulé, dès la L1, Biologie, Santé et Environnement, qui était déjà sur Parcoursup. Il est sélectif, car l'enseignement se fait en anglais. Nous gardons cette dimension internationale, mais on change l'intitulé pour l'élargir aux sciences de l'environnement. Deux autres parcours changent également d'intitulé : Biologie-Santé devient Biologie-Biosanté dès la L2, et Biologie-Géologie-Enseignement devient Biologie-Géologie-Préparation aux concours, puisque ces derniers ont désormais lieu à la fin de la L3. Il faut donc s'y préparer dès la L2. Je ne sais pas s'il y a des questions pour Yann BASSAGLIA ou bien si tu veux ajouter quelque chose ? Non.

Ensuite, à la faculté de lettres, on avait une licence baptisée Rédaction professionnelle et Communication multimédia, qui deviendra Rédaction et Communication professionnelles en L3. Pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau, où un BUT GEII existe déjà, après une formation initiale, on ouvre 3 parcours différents en apprentissage dès la première année de BUT en GEII. Y a-t-il des questions ? Non. À côté de ça, mais je ne suis pas sûr d'avoir besoin d'en parler, nous avons une remise à plat de notre offre de formation, avec un certain nombre d'abandons en licence, double licence et licence professionnelle.

M. FRETIGNÉ.- C'est que les modifications en SESS-STAPS n'apparaissent pas.

M. THAUVRON.- Non, elles n'apparaissent pas, parce que nous n'avons pas eu le temps d'étudier certaines réponses, qui ne sont pas tout à fait complètes. Nous n'oublions rien, mais on travaille en finesse, donc cela passera lors de la prochaine CFVU, car il y a encore des allers-retours, et les SESS-STAPS ne sont pas les seuls concernés par cette absence dans la liste d'aujourd'hui. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Les demandes d'évolution de l'offre de formation du 1^{er} cycle sont approuvées à l'unanimité.

3.3 Examen de la demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles

M. THAUVRON.- Sophie et Cédric, voulez-vous venir ici ou préférez-vous répondre aux questions depuis votre place ? D'accord. On en avait déjà parlé en juin dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants. Il a été décidé de créer une licence Professorat des écoles. Jusqu'à présent, elle ne figurait pas dans notre offre de formation, n'étant pas prévue lorsqu'on a déposé notre liste, mais aujourd'hui, il s'agit d'un mouvement national, donc nous allons déposer une demande de façon officielle, puisqu'en juin, nous avons présenté une simple manifestation d'intérêt. Aujourd'hui, nous faisons une demande d'accréditation.

C'est une licence en trois ans, comportant un peu plus de 1 500 heures de cours, très focalisée sur les enseignements fondamentaux, au sens de l'école primaire, c'est-à-dire le français et les mathématiques. Cette LPE se divise en grands blocs. Le premier d'entre eux représente à lui seul 1 110 heures de cours consacrés aux enseignements disciplinaires, dont 240 heures de mathématiques sur les trois années et 240 heures de français compétences langagières. Ensuite, nous déclinons les autres disciplines enseignées à l'école primaire, pour un volume de 108 heures. Tout cela pour atterrir sur nos 1 110 heures, qui représentent 70 % de la licence. Le reste du temps est dédié aux blocs « Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage », « S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier » et « Construire son projet professionnel », sachant que par ailleurs il est prévu de consacrer au moins 100 heures à l'adaptation à chaque territoire.

Dans le cadre du concours de professeur des écoles existe un fast-track, soit un accès rapide, pour les étudiants ayant suivi cette licence en remplissant certaines conditions. Il faut être dispensé des épreuves écrites, ce qui implique d'avoir validé les ECTS du bloc 1 sans compensation au cours de chaque année suivie avant la L3, les ECTS liés aux mathématiques et au français du bloc 1 sans compensation – cela vaut aussi bien pour la L1 que pour la L2. Jusqu'à présent, il était difficile de savoir si les étudiants pourraient entrer directement en L2. Il nous a tout d'abord été dit qu'ils ne bénéficieraient pas du fast-track, puisque seuls ceux ayant fait la L2, mais venant d'un parcours préparatoire au professorat des écoles, seraient dispensés. Aux dernières nouvelles, sachant que cela n'a pas été écrit, mais dit, il apparaît que tout étudiant qui ferait la L2 de cette licence l'année prochaine, puis enchaînerait sur la L3, entrerait dans ce fast-track. Mais ce sont mes informations, dont ne dispose pas la directrice de l'INSPE.

Concernant les flux attendus au concours, il est prévu que 50 % des professeurs des écoles soient issus de cette LPE et 50 % d'autres formations. Sachant que l'une des particularités de l'UPEC est d'avoir aussi une licence des Sciences de l'éducation, avec un parcours professorat des écoles, qui offre 250 places. Donc, l'UPEC contribuera très largement, à l'échelle de l'académie de Créteil, à la réussite de ce nouveau concours.

Le nombre de places offertes a fait l'objet de nombreuses discussions avec la tutelle, puisque cette réforme doit se faire sans moyens supplémentaires. En l'état, il y a bien une subvention de lancement, mais il s'agit d'un « one shot ». On nous demande de créer des places sur Parcoursup, d'abord en L1, puis en L1 et en L2, et à la fin jusqu'en L3. Cela fait tout de même un nombre important d'étudiants, sans financement pérenne, modulo, c'est ce qui nous a été écrit, que les places que nous avons déjà en professorat des écoles seraient financées. Reste que cet argent-là ne représente que 100 places. L'UPEC ouvrirait au total sur Parcoursup 210 places en L1 – 70 places à Bonneuil, 70 places à Lieusaint, dans le 77 Sud, et 70 places à Livry-Gargan. En

parallèle, on ouvrirait des L2 de 35 places à Bonneuil et Lieusaint. Pourquoi ouvre-t-on ces places directement en L2 ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui on a trois DPPE, un parcours préparatoire au professorat des écoles : un à Fontainebleau en sciences politiques, un à Créteil en sciences de l'éducation et un autre, toujours à Créteil, en administration et échanges internationaux. Les sciences politiques sont favorables à l'arrêt de ce PPE. Cette année, nous avons ouvert des places à des étudiants, sans leur dire qu'en deuxième année, il n'y aura plus de licence. L'idée est de leur proposer de poursuivre, si c'était vraiment leur choix initial, dans la voie menant au professorat des écoles. Ces étudiants-là, à la fin de leur première année, auront donc le choix entre réintégrer leur champ d'études disciplinaire ou aller vers cette L2 professorat des écoles. Par ailleurs, on se dit qu'à la fin de la L1, il y a aussi un certain nombre d'étudiants, qui peuvent avoir envie de se réorienter. Plutôt que de refaire une L1, ils peuvent avoir intérêt à choisir cette LPE pour y entrer en L2. Tout cela se construit à l'échelle de l'académie de Créteil, avec les trois autres universités, qui ont les mêmes contraintes que nous, en termes bâtimentaires et financiers. L'UGE, dans le 77 Nord, offrira 40 places, Paris 8 Saint-Denis, dans le 93, 100 places et Paris 13 environ 100 places aussi.

M. FRETIGNÉ.- Je parle sous le contrôle du proviseur du lycée Léon Blum, avec qui nous partageons le parcours des PPE. As-tu dit que nous avons fait une demande ?

M. THAUVRON.- Non, comme j'ai dit que les deux autres fermaient.

M. FRETIGNÉ.- Nous avons demandé que sur le parcours préparatoire au professorat des écoles de licence sciences de l'éducation, que nous mettons en œuvre conjointement, nous puissions obtenir l'année prochaine le maintien du PPPE pour les étudiantes et étudiants qui viennent d'entrer en première année.

M. THAUVRON.- J'ai réécrit au ministère qui n'a pas répondu, mais a priori, puisqu'il proposait d'éteindre la L2, j'imagine que cela signifiait implicitement que l'option de maintenir la L2 pour la rentrée 2027-2028 restait ouverte.

Mme RENAUT.- Bonjour, je suis directrice de l'INSPE. Sur le point de PPPE, je pense que nous avons une chance d'obtenir une réponse après la tenue du directoire du 29 septembre, instance réunissant les présidents des universités partenaires de l'académie, la direction de l'INSPE, le recteur de l'académie de Créteil et la rectrice, Isabelle PRATS, déléguée de l'enseignement supérieur pour la région Île-de-France. Une réponse que j'espère définitive. Sinon, à l'INSPE, on passe notre temps à expliquer qu'on est en attente de réponses définitives. Cela ne change pas. Je crois qu'Arnaud vous a tout présenté. De nombreuses incertitudes subsistent sur le fast-track et sa mise en œuvre. Il y a beaucoup de réunions. Tous les deux jours, j'envoie aux collègues de l'INSPE de nouveaux textes ou des modifications qui viennent de tomber. En soi, c'est un beau défi, car l'académie de Créteil a besoin de professeurs des écoles. Le maillage territorial tel qu'il est présenté est assuré pour le 93, le 94 et le 77. Cela reste encore un peu flou, mais on se met au travail. J'en profite pour remercier Coline, qui est à ma droite, car elle assure la plus grosse partie du travail.

M. THAUVRON.- Je voulais moi aussi remercier **Anna ? 1'03'59** et Cédric SEBISCH, qui travaillent sur ce dossier.

M. SEBISCH.- Je suis responsable du site de Livry-Gargan. Formateur à l'INSPE depuis 12 ans, je suis ravi d'avoir une réforme qui va nous obliger à réfléchir à l'accompagnement des enseignants sur 5 ans. Mais la difficulté que l'on a, comme tu l'as dit, est que les autres universités n'ont jamais vraiment mis en place ce genre d'accompagnement. Notre but est de parvenir malgré tout à une homogénéité maximale, ce qui suppose de se rencontrer assez souvent, car à partir du master ces étudiants ne seront plus qu'à l'INSPE.

M. THAUVRON.- Merci Cédric. Y a-t-il d'autres questions ?

M. CHELGOUM.- Tu l'as déjà souligné Arnaud, mais j'attire vraiment l'attention de tous les membres sur la problématique du bâtimentaire. Là, je vois 2 groupes de L1, qui deviendront 6 groupes dans trois ans. Et aujourd'hui, à Sénart, à Lieusaint, comme à Fontainebleau, on ne peut les accueillir, pour la raison suivante : on a connu en 2020 une promo complète, parce qu'on est passé de deux années à trois années. Donc, les étudiants commencent à être aussi serrés que dans une boîte de sardines, partageant l'amphi avec des élèves issus d'autres institutions, sans compter le sujet des grandes salles à Lieusaint. Je voulais à tout prix que soient notées les difficultés du bâtimentaire. Le ministère, à un moment donné, doit se rendre compte qu'il doit prendre des bâtiments et les donner à Lieusaint. Nous répondrons par rapport à ça. J'insiste sur ce point-là parce que ça va revenir tout le temps, et cela peut devenir explosif du point de vue de la sécurité. On a un nouveau bâtiment, le B3, pour lequel on atteint les limites de la légalité en termes de capacité. Donc, on va se retrouver avec un autre bâtiment neuf dans lequel on sera aussi dans l'illégalité en matière de sécurité.

M. THAUVRON.- Merci Lounes. On va essayer de se montrer optimiste en se disant qu'il y aura une montée en capacité durant les trois ans que dure la licence. Nous avons en effet trois ans devant nous pour essayer de trouver des solutions alternatives, y compris sur le site de Melun. Clairement, pour que cela rentre, il faudra effectuer un travail sur les locaux, sinon, comme le dit Lounes, ça ne rentrera pas.

Mme RENAUT.- Je vais apporter un peu d'optimisme à Lounes. Du côté de l'INSPE, avec cette réforme, un certain type de public de MA va a priori disparaître. Stéphane VASSORT, qui s'occupe de l'INSPE à Sénart, va avoir moins de groupes de MA en master enseignement et éducation qu'aujourd'hui. Cela libérera de la place, qui pourra être utilisée pour les LPE. Il est cependant difficile de chiffrer le nombre de places libérées.

M. CHELGOUM.- Combien de groupes y a-t-il aujourd'hui à Sénart ?

Mme RENAUT.- Trois. Et les trois groupes ne disparaîtront pas.

M. CHELGOUM.- C'était pour savoir. L'expérience m'a appris à me méfier, car j'ai entendu les mêmes discours optimistes lors du lancement d'un projet avec trois niveaux. Je suis réaliste. En revanche, j'ai bien noté que l'INSPE pourra, avec ses moyens bâtimentaires actuels, faire entrer les trois groupes. Cette problématique va se poser régulièrement, car je le répète, c'est l'expérience qui parle. On a connu en 2019 l'ouverture de trois départements, celle d'autres filières qui sont sur place. Et si j'insiste, c'est parce qu'aujourd'hui, à Lieusaint, on est mal au niveau sécurité

bâtiminaire. Un jour ou l'autre, un événement grave va se produire, car nous sommes dans des lieux dont la capacité maximale est dépassée.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup Lounes. Le bâtiminaire est un sujet sur lequel on a alerté à plusieurs reprises le rectorat. Cela vaut pour Sénart, mais aussi pour le site de Bonneuil. Y a-t-il des questions sur la LPE ? Non, je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

La demande d'accréditation hors-vague de la licence Professorat des écoles est approuvée à l'unanimité.

3.4 Examen des modifications de maquettes et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2025/2026 (troisième partie)

Mme BENOIST.- Bonjour. Notre fameuse campagne de modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025/2026 aurait dû normalement être bouclée lors de la CFVU du 30 juin. Mais, comme pour toute campagne, il y a parfois des rectifications à apporter, par rapport à des maquettes initiales. C'est ce que nous vous présentons ici. Les documents ont été mis en ligne à votre attention sur la SharePoint de la CFVU. Vous allez trouver des points spécifiques à l'ensemble des formations de l'UFR SEG. Ce document peut être modifié, puisqu'au vu des changements de maquettes, il y avait des formations ou des intitulés qui avaient été modifiés par rapport à ceux qui apparaissaient sur le précédent document de l'année dernière. De même, ce document a été revu pour mieux correspondre aux règles d'assiduité, de progression et de compensation.

Ensuite, nous avons de nouveau la maquette de L1 Sciences pour la santé, présentée avec un rectificatif. Les enseignants ont décidé de revenir sur la modalité d'évaluation des compétences transversales, numériques et informationnelles, car, en termes techniques, il n'était absolument pas possible de faire comme ils l'avaient prévu.

À l'unité Créteil-Vitry, nous avons un BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie pour lequel il a été décidé d'ajouter deux semaines de stage en première année, ce qui implique l'ajout d'un SAE stage dans la maquette.

Pour l'IUT Sénart-Fontainebleau, on avait omis de nous transmettre une maquette de BUT deuxième année Métiers du multimédia et de l'internet parcours développement web et dispositifs interactifs. Nous la soumettons au vote aujourd'hui.

Enfin, pour l'UFR LLSH, il s'agit d'une rectification, puisqu'il a été créé une modification sur la licence LLCER Anglais, et que cette modification se reportait également dans l'enseignement mutualisé sur la licence d'Anglais communication.

M. THAUVRON.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

Les modifications de maquettes et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2025/2026 (troisième partie) sont adoptées à l'unanimité.

3.5 Examen des modifications du calendrier universitaire 2025/2026

Mme BENOIST.- Il vous a été annoncé dans l'ordre du jour que ce point ne concernerait que le calendrier de l'UFR Santé. Mais nous présentons aussi le calendrier universitaire de l'IUT Créteil-Vitry. Là encore, les documents sont tous les deux accessibles sur le SharePoint.

Pour l'UFR Santé, le calendrier est de nouveau soumis à la suite de modifications en raison de changement de date de jury en licence Sciences pour la santé, ce qui n'aura pas d'impact sur les LAS en formation. Ces modifications calendaires portent aussi sur les périodes d'examen de DFASM 1 et 2 et de semaine d'ECOS en DFASM 3. À cela s'ajoute un changement de date de stage.

Pour l'IUT Créteil-Vitry, le calendrier universitaire 2025/2026 est de nouveau soumis au vote, à la suite de la mise en place du stage évoqué précédemment en BUT 1 de Génie Biologique Biologie médicale parcours Biologie médicale et Biotechnologie. Il y a aussi des modifications de dates de stage en BUT 1 Techniques de commercialisation et en BUT 1 Génie Biologique parcours Diététique et nutrition.

M. THAUVRON.- Merci, très bien. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

Les modifications du calendrier universitaire 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité.

3.6 Présentation de la note relative aux bonnes pratiques pour la diffusion des M3C 2025/2026

M. THAUVRON.- Toujours Joanna, pour la présentation de la note relative aux bonnes pratiques pour la diffusion des M3C 2025/2026. Je suppose que cela s'adresse aux directeurs de composante.

Mme BENOIST.- Oui, aux directeurs de composante, mais aussi aux RAC. Le document est accessible sur le SharePoint, mais je ne sais pas si on peut le mettre en ligne ici ? C'est une note que nous diffusons depuis 3 ans par mail à l'attention des composantes, à cette période-là, afin de leur rappeler les obligations réglementaires à respecter en termes de diffusion des M3C et de récapituler les divers modes de diffusion disponibles. Cette note précise que c'est le Code de l'éducation qui stipule que ces M3C doivent être publiées, au plus tard, à la fin du premier mois de l'année, qu'aucune modification n'est autorisée en cours d'année et que si les M3C ont été modifiés en cours d'année, le non-accomplissement des formalités obligatoires entraîne l'irrecevabilité pour défaut de publication, et donc l'illégalité de l'acte. Il faut donc absolument que les M3C soient publiés dans les temps. Les différents modes de diffusion possibles sont la publication sur le site internet, sur les plateformes telles que eCampus ou Cristal Link, l'envoi par courrier aux étudiants, l'affichage physique sur le site de la composante, la distribution de brochure, le rappel en début de cours ou lors de la réunion de rentrée. Il est fortement recommandé de recourir à plusieurs modes de diffusion afin d'assurer le respect des obligations réglementaires.

M. THAUVRON.- Je ne doute pas que toutes les composantes le fassent, mais il faut au moins les diffuser sur le site internet. Y a-t-il des questions ?

M. LEJEUNE.- Nous avons des remontées par rapport aux M3C. Il faut savoir qu'au niveau de l'UFR Santé, il y a eu un gros souci au niveau de la promotion de la SPS 2 à cause de présentations de pré-rentree qui n'étaient pas concordantes avec les M3C. En tant qu'étudiants, on voudrait rappeler aux composantes que seules les M3C ont une valeur juridique. (incompris de 1'17'45 à 1'18'00). Donc, ça a créé énormément de ressenti. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme BENOIST.- Je suis complètement d'accord avec votre intervention. Lors du vote de cette année, on a justement bien fait attention à ce sujet.

3.7 Présentation sur les actions d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP)

Mme BRYGO.- Je voulais vous présenter les actions du SCUIO-BAIP, notamment pour le premier semestre. Nous participons à plusieurs salons, notamment pour le 1^{er} cycle à cette période de l'année, soit des salons très généralistes, comme le Salon européen de l'éducation du 21 ou 23 novembre, mais aussi des salons plus thématiques ou plus locaux, comme le Salon de l'étudiant à Val d'Europe, une nouveauté cette année - le but étant d'aller voir des lycéens. Nous serons aussi présents sur le Salon H2E, qui est un salon professionnel du développement durable.

Durant le second semestre, nous aurons de nombreux salons en lien avec les périodes de candidature, notamment pour Parcoursup (Postbac), mais aussi le Salon Master, sans oublier, là encore, des salons plus locaux, comme celui de Savigny-le-Temple en janvier. Vous avez aussi des salons sur le thème de l'alternance, en lien avec la DIFPRO, donc la formation professionnelle. Voilà pour les différents salons.

M. THAUVRON.- Il est donc important que les composantes se mobilisent pour participer à ces différents salons, soit en y allant, soit en envoyant des étudiants formés pour présenter l'offre de formation de la composante concernée. Il ne faut pas hésiter à venir avec une documentation, des brochures pour illustrer cette offre.

Mme BRYGO.- Nous accueillerons avec plaisir sur les stands les enseignants qui veulent venir représenter leur formation. Ils peuvent bien sûr aussi nous envoyer des étudiants. Nous avons environ 60 étudiants ambassadeurs, qui présentent déjà les formations, mais c'est vrai qu'il peut être intéressant d'avoir des enseignants qui envoient leurs propres étudiants, car toutes les formations ne sont pas complètement représentées.

M. LEONEL.- En tant que vice-président de l'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat, je précise que ce pôle se trouve à la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, au troisième étage du bâtiment. L'activité du pôle est rythmée par différents événements et des conférences se déroulant tout au long de l'année. Le 18 septembre à 17 heures s'est tenue, comme chaque année, une conférence inaugurale qui cette année a porté sur le modèle économique et la création de valeur. Le 1^{er} décembre, et je ferai des rappels réguliers sur cet événement, nous accueillons le n°2 de la Banque de France dans le cadre d'une conférence sur la gouvernance de la cryptomonnaie. En fonction du nombre d'inscrits, cette conférence pourrait se tenir ailleurs que dans l'amphi de la MIEE. N'hésitez pas à mobiliser vos

étudiants. Pour le Marché des créateurs, un point d'interrogation subsiste. Le 19 décembre, juste avant Noël, il est en effet proposé de pouvoir éventuellement vendre des produits développés par nos étudiants-entrepreneurs à travers leur création d'activité. On vous tiendra donc aussi au courant à propos de ce Marché des créateurs. Le 15 janvier aura lieu Doing Business in Asia, après le Doing Business in Africa de l'an dernier. Les composantes en lien avec l'international sont invitées à se mobiliser. Le 23 janvier se tiendra une journée sur l'utilisation de l'IA par l'entrepreneur, avec le CJD. Et le 28 mai, comme chaque année, aura lieu notre traditionnel concours de pitch, au niveau de notre université, qui rassemble les étudiants-entrepreneurs, avec des sélections le matin et une finale l'après-midi. Les jurys seront constitués d'experts dans le domaine de l'entrepreneuriat. Je vous remercie pour votre attention.

Mme BRYGO.- Après vous avoir présenté les salons, je vais vous présenter d'autres événements organisés par l'UPEC. En novembre 2025, nous aurons le Forum stages & emplois. Cela permettra aux étudiants de rencontrer des entreprises et des professionnels au Campus Centre. Et en janvier, vous aurez le Forum Booste ton avenir, qui existe depuis de nombreuses années. C'est un forum de territoire, qui permet qui rassembler autour de différents thèmes, comme l'insertion professionnelle, les stages, la découverte des formations. Enfin, le 14 février se tiendra la Journée portes ouvertes de l'UPEC, avec un job-dating spécial apprentissage.

M. THAUVRON.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

3.8 Information sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2026/2027 en 2^e année du 1^{er} cycle pour chacune des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

M. SIMARD.- Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, je viens vous présenter les capacités d'accueil dans les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie. Pour l'instant, nous ne disposons pas encore de la répartition entre les LAS disciplinaires et la licence de Sciences pour la santé, ni les capacités en kiné. Ces informations viendront plus tard.

En réalité, il n'y a pas énormément de changements par rapport aux années passées. Pour la médecine, nous aurons 230 places pour toutes les licences accès santé. L'odontologie, la maïeutique et la pharmacie ne dépendent pas de nous, mais d'accords que nous avons passés avec d'autres écoles ou facultés, car l'UPEC n'enseigne que la médecine. Les chiffres ne changent pas : 16 places en odontologie, 56 en pharmacie et 10 en maïeutique. Cela donne un total de 312 places. Une capacité d'accueil qui est bien sûr aussi contrainte par les espaces dont on dispose au sein de la faculté de santé.

M. LEJEUNE.- 230, c'est le même chiffre que l'an dernier ?

M. SIMARD.- Oui, nous en sommes restés à 230. Bien sûr, on pourrait ouvrir plus de places pour avoir plus de médecins, mais cela implique de trouver des stages dans les hôpitaux pour les étudiants qui entrent en deuxième année, et cela devient un peu plus complexe.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup David. Y a-t-il des questions ?

M. LEJEUNE.- Il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière. Pour la médecine, nous n'y pouvons rien. On en a parlé maintes et maintes fois avec le doyen. Mais je vois qu'il n'y a pas non plus de changement par rapport à l'année dernière dans les autres disciplines. Vous avez des négociations avec les universités qui peuvent demander ou redonner des places ?

M. SIMARD.- Oui. En général, odontologie, maïeutique et pharmacie ont leur logique. Le nombre de places dépend d'autres universités parisiennes qui dispatchent leurs étudiants. Nous avons des conventions pour disposer de places pour ces filières, sachant que l'UPEC n'enseigne pas ces disciplines. La plupart du temps, ces accords sont reconduits à l'identique. Il est arrivé qu'en pharmacie, il n'y ait pas assez de candidats, donc on récupère des places, mais, dans l'ensemble, rien ne change d'une année sur l'autre. C'est la logique de ces universités. La kiné n'est pas encore intégrée, mais il s'agit plutôt d'une filière paramédicale qui progresse en nombre de places, sachant que l'UPEC est l'université en région parisienne, voire en France, ayant le plus de places en kinésithérapie, parce qu'elle a développé l'accès aux formations paramédicales.

M. LEJEUNE.- À votre connaissance, combien y a-t-il de places en kinésithérapie ?

M. SIMARD.- Il y a quelques années, on était sur une cinquantaine de places, aujourd'hui, on doit avoir dépassé la centaine.

M. LEJEUNE.- Il y en avait 86 l'an dernier.

M. SIMARD.- Ces 86 places incluent le secteur privé, mais n'intègrent pas celles que l'on récupère dans le courant de l'été.

M. THAUVRON.- Pour information, nous avons un institut universitaire de kiné public, interne à l'UPEC, qui ne dispose que de 35 places. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote sur ces capacités d'accueil MMOP. Qui vote contre ?

Mme BESNARD.- Pardon, mais nous n'avons pas besoin de voter ce point, car il est passé devant le CA par anticipation. On a quand même voulu vous le présenter à la CFVU, parce que ce document devait être transmis pour le 1^{er} octobre. Et comme il n'y avait pas de CA à l'issue de cette CFVU, nous n'avons pas respecté le circuit des années passées.

M. THAUVRON.- Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions diverses ? Non. Je vous alerte quand même sur le fait que la prochaine CFVU aura lieu le 13 octobre à 15 heures, parce que juste avant, à 14 heures, se tiendra un CAC plénier pour lequel vous serez tous convoqués. Je vous remercie beaucoup et vous souhaite une très belle journée.

La séance est levée à 15h39.